



Solidarité  
entre  
femmes à  
la rue

## Mineurs en danger ! Stop au sabotage de la protection de l'enfance

**Judi 27 juin 2024, 10h devant le palais des congrès**

(50, quai Charles-de-Gaulle à Lyon)

12h00 : pique-nique revendicatif et prises de paroles

13h30 manifestation jusqu'à la préfecture.

Puis place Guichard, contre-assises de la protection de l'enfance.

Les 27 et 28 juin prochain se tiendront les Assises de la Protection de l'Enfance à Lyon, soutenues par le gouvernement, et sans prendre en compte les mobilisations de milliers de professionnel·les partout sur le territoire depuis de nombreuses années.

Nous, organisations syndicales et collectifs des secteurs de l'éducation, de la santé et du social et du médico-social, déplorons que ces assises ne soient qu'un plan de communication du gouvernement et des employeurs au service d'une politique dictée par les restrictions budgétaires. Alors que sur le terrain les professionnel·les bataillent sans moyens pour accueillir, accompagner, éduquer les jeunes, les pontes s'offrent une parenthèse petits fours à 450€ la place aux assises de la protection de l'enfance.

Depuis 20 ans, les conditions d'accueil des enfants et adolescent·es pris·es en charge dans le cadre de la protection de l'enfance se dégradent massivement du fait du désengagement choisi de l'État, dans les domaines éducatif, médical, social. Les sous-dotations dûes aux politiques d'austérités génèrent et imposent de la maltraitance institutionnelle aux jeunes, aux familles et aux professionnel·les qui les accompagnent.

L'extrême droite au pouvoir ne ferait qu'accentuer et renforcer ces manques. Une politique réactionnaire d'exclusion, de discrimination et de casse de l'ensemble des services publics est à craindre comme la baisse des salaires, de la prise en charge et des moyens pour l'ensemble des secteurs éducatifs, sociaux et de soin.

**NON aux politiques de tri et à la baisse des moyens !**

## **Actuellement, le système de protection de l'enfance en France c'est :**

- Des conditions d'accueil inacceptables des mineur·es et de leurs familles dans les structures médico-sociales mais également à l'École.
- Des adolescent·es accueilli·es en hôtel, faute de solutions adaptées.
- Des mesures de protection non appliquées par manque de moyens, des listes d'attente de 2 à 3 ans avant d'avoir une place en institution.
- Des jeunes renvoyé·es à la rue à 18 ans.

**Tous ces manquements impactent gravement l'accueil et l'accompagnement des enfants et des adolescent·es, leur scolarisation et leur parcours d'études, leur avenir professionnel.**

**Nous exigeons de pouvoir garantir un accueil adapté aux besoins :**

- L'arrêt du démantèlement de l'action sociale, de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social, de la psychiatrie, de la protection judiciaire de la jeunesse, et de l'éducation nationale.

- Un secteur social et médico-social public et associatif adossé à un service public fort, seule alternative pour répondre aux besoins des jeunes et combattre la marchandisation du secteur.

- L'application des notifications de la CDAPH et le respect des besoins médico-sociaux des jeunes scolarisé·es.

- La prise en charge par la protection de l'enfance des MNA en recours jusqu'à décision définitive de la justice quant à leur minorité.

- L'obtention de financements à hauteur des besoins des populations dans le secteur public comme dans le secteur associatif pour assurer correctement et à égalité de droit nos missions de services publics dans tous les départements.

- Les moyens humains nécessaires pour garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité, et la mise en œuvre d'une égalité de droits pour tou·tes sur tout le territoire des missions de service public.

- La généralisation de la prise en charge des jeunes majeurs.

- La résorption effective des emplois précaires, par des statuts pérennes et des titularisations.

- Des embauches massives de personnels qualifiés.

- Le retrait des appels à projet dans la protection de l'enfance.

- L'arrêt des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens et de la Tarification à l'activité Sérafin PH dans le secteur du handicap.

- La hausse de l'ensemble des salaires (dont la généralisation immédiate dans le social et le médico-social de l'augmentation salariale de 183 euros inconditionnelle et pérenne).

**Ces politiques ne sont pas une fatalité mais un choix économique au détriment des jeunes, des familles et des professionnel·les. Ce ne sont pas les moyens ni une idéologie rétrograde et discriminatoire qui doivent dicter la prise en charge des jeunes dans les secteurs de la santé, du médical, et de l'éducation : la prise en charge doit s'estimer à la hauteur des besoins de chaque jeune !**